

L'UNAFOS SE POSITIONNE SUR LE PROJET USP D'ÉCOLE DE FORMATION À LA PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

A quelques mois à peine de l'entrée en service d'une réforme fondamentale plaçant la formation en sécurité privée sous le contrôle du CNAPS, l'UNAFOS est légitimement préoccupé de voir se dessiner un projet «d'Institut» ou «d'École», qualificatif variant selon les déclarations successives de l'USP, visant à se surajouter ou se substituer (?) aux prérogatives en la matière, tant du CNAPS que des responsabilités «Formation Professionnelle» des instances paritaires de la branche Prévention et Sécurité.

Il n'y a pas lieu de se substituer ou de se surajouter au CNAPS et à la branche, parfaitement légitimes et mandatés

Voilà des mois que l'UNAFOS a mis tous ses moyens et ses expertises au service d'une grande réforme aboutissant à une avancée décisive pour la professionnalisation du métier, lancée comme chantier prioritaire par le Ministre de l'Intérieur lui-même. Notre organisation ne peut donc rester sans réagir et s'exprimer face à une initiative qui pour le moins viendrait déstabiliser une architecture enfin vertueuse et équilibrée sur le point de se mettre en oeuvre à partir de juillet prochain, c'est à dire incessamment !

Prétendre, ne serait-ce qu'au stade déclamatoire, vouloir « avec la contribution des plus grands acteurs de la profession... sous le contrôle pédagogique de l'Etat, devenir le point d'entrée dans les différents métiers de la sécurité privée... avec pour responsabilité de sélectionner les écoles accréditées et de concevoir et contrôler les formations en liaison avec les pouvoirs publics ... » et donc « avoir pour vocation principale de labelliser les organismes de formation et harmoniser les contenus »... laisse véritablement pantois.

Après avoir, par la dénonciation de l'accord structurant des métiers repères, engagé, semble-t-il, une opération de dérégulation du métier, l'USP entend-il là poursuivre par ce projet qui de toute évidence s'inscrit en frontal des compétences qui sont du ressort du dialogue social de la branche mais aussi des futures compétences que le CSI va octroyer au CNAPS au travers d'un nouveau chapitre du Livre VI ?

On ne peut donc que s'interroger sur les objectifs réels recherchés par cette initiative qui semble tant tenir à coeur du Président de l'USP qui l'a mise en avant dans plusieurs déclarations et publications.

Cela justifie amplement qu'au nom de l'ensemble des centaines d'organismes de formation en sécurité privée que nous représentons et défendons et des milliers de stagiaires que nous formons et dont le métier a besoin, l'UNAFOS prenne la parole publiquement.

En effet, au-delà d'un débat qu'il appartiendra aux partenaires sociaux de la branche de trancher entre eux mais au plus vite par souci d'efficacité et de priorisation des vrais enjeux, on reste pour le moins dubitatif sur le fond, la forme et l'opportunité d'un tel projet.

Sans polémiquer inutilement sur le rôle éventuel de «grands contributeurs privés» mais aussi sur l'apport de financements publics issus d'un fonds de modernisation qui n'en est et visiblement n'en sera jamais doté, on ne peut que regretter qu'un acteur déterminant du dialogue social manque à ce point la cible urgente du moment.

Ce n'est aucunement une priorité dans l'intérêt commun des salariés, des entreprises de sécurité et des divers acteurs de la professionnalisation du métier

En effet, la priorité, dans l'intérêt commun des salariés, des entreprises de sécurité et des divers acteurs de la professionnalisation du métier n'est dans aucun des points caressés par le

projet de Claude Tarlet parce que tous satisfaits et remplis par les structures existantes.

L'urgence du moment, c'est d'assurer dans le cadre global de la réforme de la formation professionnelle, le financement des formations professionnelles opérationnelles dont ont besoin les entreprises de toutes tailles : petits et grands acteurs inclus, les salariés et les nouvelles recrues, et bien évidemment les clients pour valoriser les prestations.

Et cela passe notamment par les fameux «Certificats de Compétences Professionnelles /CCP» à mettre en oeuvre dans le cadre d'un accord de branche substitutif aux métiers repères qui seront désactivés courant 2017. Il revient donc à la branche d'assumer ses responsabilités en la matière et certainement pas à l'un de ses acteurs majeurs de retarder et perturber les urgences avec un projet que l'UNAFOS a toute légitimité à dénoncer comme inopportun et déplacé.

Parfaitement respectueux de la prééminence du dialogue social, l'UNAFOS a toute confiance dans le fait que les organisations salariales et patronales sauront se concentrer sur les chantiers prioritaires et structurants du moment, dans qui plus est le contexte d'urgence et de vigilance sécuritaire qui exige vision et hauteur de vue.

S'agissant de «porter les efforts de la profession et favoriser la montée en compétence du tissu français des entreprises», objectif évoqué pour justifier son projet par Claude Tarlet et que nous ne pouvons que partager, l'UNAFOS ne peut donc que suggérer des pistes alternatives, pleinement justifiées celles-là et qui mériteraient pourquoi pas une école ou un institut national.

La vraie priorité porte sur la formation des formateurs en Sécurité et de l'encadrement moyen du métier

C'est de toute évidence le cas des formations pour l'encadrement moyen ou le middle management. Pourquoi pas en effet

une école nationale qui profiterait à l'ensemble du secteur et de ses opérateurs, petits, moyens et grands ? Voilà une vraie priorité qui en effet pourrait et même devrait, au lieu de belles déclarations sans suite, faire l'objet d'une mobilisation et qui obtiendrait tout le soutien de l'UNAFOS.

Autre sujet tout aussi prioritaire sur lequel l'UNAFOS travaille déjà depuis des mois et qui, de notre point de vue d'expert pédagogique, doit absolument constituer le second étage de la réforme en cours au CNAPS, c'est celui de la formation des formateurs. Une école, un institut de formation des formateurs en sécurité privée, voilà qui aurait du sens. Tant il est quelque peu illusoire de penser que sans cet échelon, la professionnalisation de la formation sera garantie.

Qu'il faille solliciter des fonds privés, des fonds publics pour ces deux chantiers-là n'est pas secondaire certes, mais que la branche se mette d'abord d'accord sur la hiérarchie des priorités.

Appel confraternel à la non dispersion

Enfin, l'UNAFOS, qui rassemble tant des organismes de formation indépendants de la branche que des centres filiales d'entreprises de sécurité privée et non des moindres, tient à rappeler son attachement à la libre concurrence et doute donc du souhait «des plus grands acteurs de la profession» de financer un institut ou une école de formation concurrent des leurs, alors que ce métier reste sensible et durement impacté par la baisse, voire l'arrêt des financements suite la réforme de la formation professionnelle.

C'est donc un appel tout à fait confraternel que l'UNAFOS lance à l'un de ses membres fondateurs les plus déterminants, l'USP, pour faire en sorte que la profession ne se disperse pas en vaine initiative à un moment crucial de sa professionnalisation désormais solidement en marche.

L'UNAFOS, le 18 février 2016